



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CHEF DU SERVICE DE NORMALISATION, CONTRATS ET CONTENTIEUX

I- CONDITIONS REQUISES (DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE) :

- Etre classé au minimum à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine de Béni Mellal ;
- Être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine de Béni Mellal ;
- Avoir au moins 2 ans de service effectif en tant que titulaire ou détaché à l'Agence Urbaine de Béni Mellal ;

Toutefois, peuvent participer au présent appel à candidature les candidats classés au grade de cadre à l'Agence Urbaine et disposant d'une ancienneté supérieure à 10 ans de service effectif à l'Agence Urbaine de Béni Mellal dont 4 ans au moins au grade précité.

II- QUALITES PERSONNELLES :

- Etre dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit de synthèse et une vision large sur la vocation du poste à occuper ;
- Avoir une vision claire et une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Avoir le sens de communication, du rationnel, de l'organisation et de la confidentialité.

III- COMPETENCES REQUISES

- Maîtrise de la législation et de la réglementation en matière d'urbanisme, de construction et d'aménagement du territoire ;
- Connaissance des normes techniques applicables aux bâtiments et aux infrastructures ;
- Capacité d'analyse et d'interprétation des textes réglementaires ;
- Veille juridique et technique permanente ;
- Maîtrise du droit des contrats et des obligations ;
- Suivi administratif et juridique de l'exécution des contrats.

IV- DESCRIPTION DU POSTE :

Le service de Normalisation, contrats et contentieux, rattaché à la Division des Affaires Juridiques, est chargé de :

- La réglementation générale des normes de construction, de voirie, de sécurité incendie, d'hygiène, de confort... ;
- La normalisation des équipements publics ou à usage public, grilles des équipements et superficie suivant l'échelle spatiale, le tissu urbain, l'unité de voisinage, le quartier, la commune, la Région, la Province, ratio de superficie d'occupation des sols (habitats, secteurs d'activités, espaces libres, voirie, circulation, places publiques, parkings...) ;
- La réglementation des Corps et Métiers: textes réglementant les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage, corps et métiers artisanaux, architectes, bureaux d'études et consultants ;
- L'établissement et l'exécution des divers contrats d'architectes, des consultants, ainsi que ceux passés avec les collectivités locales et les établissements publics ;



Agence Urbaine de Béni Mellal

Quartier administratif, AV Hassan II, BP 569, Béni Mellal,
23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubm.ma



- L'examen des requêtes, des affaires litigieuses et relations avec les tribunaux ;
- L'établissement et du suivi des conventions liant l'Agence Urbaine avec les différents partenaires.

V- DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute candidature sera accompagnée :

- D'une demande munie de l'avis du responsable immédiat sur la compétence du candidat(e) ;
- D'un curriculum vitae comprenant les qualifications du candidat et un aperçu de son cursus et son parcours professionnel, ainsi que des tâches et fonctions qu'il a occupées ;
- Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat(e) concernant la gestion et le développement du poste concerné et l'amélioration de sa performance.

VI- DEPOT DE DOSSIER :

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyés par courrier postal à son siège sis à : **Boulevard Hassan II, Quartier administratif, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc**, au plus tard le : **21/07/2026 à 16h30 délai de rigueur.**

N.B : les dossiers sont téléchargeables sur les sites :

- www.emploi-public.ma ;
- www.aubm.ma



Agence Urbaine de Béni Mellal

Quartier administratif, AV Hassan II, BP 569, Béni Mellal,
23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubm.ma

